

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an : Montréal, \$2.00.

Canada et États-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVI

MONTREAL, VENDREDI 15 MARS, 1895

No 2

Ça et là.

Le beurre d'hiver Un confrère, le *Journal of commerce*, annonce que la beurrerie Mapleton a expédié 5240 livres—soit environ 87 tinettes—de beurre d'hiver au commissaire de l'Industrie Laitière, M. Robertson, à Montréal; que le gouvernement a payé ce beurre 20c la livre, livré à la station Belmont. L'offre faite par le ministre du commerce M. Angers aux beurreries de la province de Québec, était de 20c la livre pour le beurre livré à Montréal. La différence est sensible; elle équivaut probablement à $\frac{1}{4}$ c par livre en faveur du beurre d'Ontario. Nous nous demandons pourquoi le gouvernement paierait 15c par tinette de plus aux beurriers d'Ontario qu'à ceux de Québec.

Le Traité Franco-Canadien On sait enfin ce qui retarde la ratification du traité franco-canadien. L'Angleterre a passé avec plusieurs puissances, entr'autres avec l'Allemagne, des traités de commerce contenant la clause de la nation la plus favorisée, et qui engagent en même temps ses colonies. Il s'en suit que ces puissances ont le droit de réclamer, pour leurs produits les mêmes avantages, que ceux concédés à la France par le traité. Pour sauvegarder ce droit, le gouvernement canadien aurait dû, ou bien faire passer les modifications douanières du traité dans le tarif général en les appliquant aux produits de toute provenance, ou bien, par un acte spécial, déclarer que ces modifications s'appliqueraient aux provenances des pays jouissant du bénéfice de la clause en question.

Ni l'un ni l'autre n'a été fait, cette omission que l'on dit intentionnelle de la part de M. Foster, a soulevé les protestations de l'Allemagne et de l'Autriche et le gouvernement impérial ne peut pas faire l'échange des ratifications, avant que la législation nécessaire ait été adoptée à Ottawa. Voilà du coup

Semaine du 8 Mars

2252 abonnés réguliers 2252

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

la mise en vigueur du traité retardée jusqu'à l'automne; peut-être indéfiniment, car qui sait si la France, en face de ce mauvais vouloir évident, se souciera, à son tour, de ratifier un traité qui, après tout, ne lui profitera pas plus qu'à ses compétiteurs ?

La Banque du Peuple L'année dernière, après un exercice assez prospère en somme, la Banque du Peuple avait réalisé, en profits nets, toutes dépenses et pertes déduites, une somme de \$108.915.49, soit un peu plus de 9 p.c. sur son capital. Elle avait employé cette somme à payer deux dividendes de 3 p.c. à ses actionnaires et à augmenter son fonds de réserve, qui s'est trouvé porté à \$600.000, c'est-à-dire à 50 p.c. du capital.

Cette année, la Banque du Peuple a réalisé \$114.280.18 de bénéfices nets. Son fonds de réserve ayant atteint la limite voulue, elle a augmenté son dividende de 1 p.c. payant 7 p.c. pour l'année et elle a commencé la création d'un fonds contingent qui est déjà porté à \$12.857.60 et qui devra atteindre \$150.000 avant que le dividende soit de nouveau augmenté. Pourvu que les temps ne soient pas plus durs que cette année, ce qui serait bien difficile, dans trois ans la limite aura été atteinte et le dividende pourra être porté à 8, 9 ou 10 p.c.

Les finances de la cité de Montréal Les finances de la cité de Montréal sont en mauvais état; c'est admis par tout le monde. Seulement on s'en renvoie la responsabilité, d'un groupe à l'autre, avec un savoir faire qui ferait honneur au champion des clubs de balle. La majorité du conseil de ville en accuse la législature qui a refusé d'autoriser de nouveaux emprunts. La minorité et, avec elle, la majorité des hommes d'affaires en dehors du conseil, dit que si la majorité n'avait pas sanctionné des dépenses au delà des crédits disponibles, si elle n'avait pas engagé la ville dans des entreprises nouvelles, imprévues lors de la fixation du pouvoir d'emprunter, les ressources actuelles seraient amplement suffisantes pour faire face aux engagements déjà contractés, à condition qu'on n'en fit pas de nouveaux.

Pendant ce temps, quoique l'on trouve les fonds nécessaires pour certaines dépenses qui ne sont pas urgentes, mais qui peuvent profiter à certains échevins ou à leurs amis, on n'en trouve pas pour celles qui sont de la plus urgente nécessité. L'année dernière, par exemple, il n'y avait pas de fonds pour réparer les trottoirs en bois de certaines rues où ils étaient de véritables casse-cous; mais on en trouvait pour faire des trottoirs en firimite sur la rue Jacques Cartier. Nous sommes prêts à gager que, si l'on en est réduit à rogner les salaires des employés de l'hôtel de ville, cela n'empêchera pas l'été prochain, de faire poser encore beaucoup de firimite. On n'a pas de fonds pour mettre l'hôtel de ville dans un bon état hygiénique; mais on en trouvera pour acheter le château Ramesay.

Bon! voilà que nous faisons comme M. Villeneuve; nous nous mettons avec les Anglais contre les Canadiens!

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.